

# **SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2011**

<b>I – DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L’ARTICLE L 2122-22.....</b>	<b>2</b>
N° d’ordre.....	6
N° d’ordre.....	6
N° d’ordre.....	7
N° d’ordre.....	8
<b>II – COOPERATION INTERCOMMUNALE .....</b>	<b>8</b>
a) Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance .....	9
b) Bourse permis de conduire.....	11
<b>III – FINANCES.....</b>	<b>14</b>
a) DM4/2011 – BUDGET PRINCIPAL – Régularisation d'écritures comptables à la demande du Trésorier.....	14
b) Décision Modificative n°3b/2011.....	17
c) Autorisation d’engager et de mandater les dépenses d’investissement et certaines subventions avant l’adoption du budget primitif 2012.....	19
d) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour des travaux de sécurisation des entrées des bâtiments communaux.....	21
e) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de circulations .	23
f) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de drainage du Terrain d’Honneur du Stade Jean Dardé.....	25
<b>IV – PERSONNEL.....</b>	<b>27</b>
a) Recrutement d’un chef de projet arts visuels / arts plastiques aux affaires culturelles.....	27
<b>V – MARCHES PUBLICS.....</b>	<b>29</b>
a) Avenant n°2 au lot n°1 «Téléphonie filaire-Accès PABX principal, abonnement et acheminement de tous trafics-Acheminement trafic sortant accès isolés» du marché de services de télécommunications.....	29
b) Avenant n°1 au lot n°4 «Accès Internet et interconnexion VPN » du marché de services de télécommunications.....	31
<b>VI - TRAVAUX.....</b>	<b>38</b>
a) S.D.E.H.G. – Travaux de prolongation de l’éclairage – Chemin de la Cressonnière.....	38



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°149**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Alain MESSAL donne procuration à Alain CHALEON**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**
- **Eduarda ANSART donne procuration à Marie Thérèse PETY**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Votants : 33**

**Procuration de vote : 8**

### **I – DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22**

**Service : Marchés Publics**

**Rapporteur : Philippe GUERIN**

**I- Marché relatif à l'acquisition de matériel de sonorisation, de vidéo-projection et d'éclairage et acquisition de tapis de danse et de matériel de musique**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour l'acquisition de matériel de sonorisation, de vidéo-projection et d'éclairage et acquisition de tapis de danse et de matériel de musique.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet du BOAMP et sur le site internet de la Ville.

Le marché se décompose en 7 lots :

- Lot n°1 : Fourniture et livraison de matériel d'éclairage
- Lot n°2 : Fourniture et livraison de matériel de sonorisation
- Lot n°3 : Fourniture et livraison de microphones
- Lot n°4 : Fourniture, livraison et installation d'un écran de projection pour séance de cinéma
- Lot n°5 : Fourniture et livraison d'un vidéo-projecteur
- Lot n°6 : Fourniture et livraison de tapis de danse
- Lot n°7 : Fourniture et livraison de pupitres de musique

**Tableau des offres (en € HT):**

N° d'ordre	Entreprises	Offres						
		Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5	Lot n°6	Lot n°7
1	RVE TECHNOLOGIE	12 340,14 €						
2	CSI				4 580,00 €	862,81 €		
3	LES ATELIERS LUMIERE	12 979,10 €	5 073,80 €	2 047,60 €	3 716,00 €	962,10 €	1 139,40 €	1 421,60 €
4	ESL	14 128,47 €			3 928,44 €		600,00 €	
5	MEDIATECHNIC	15 620,00 €	7 955,00 €	2 377,00 €		1 220,00 €		
6	AUDIOMASTER	44 772,43 €	3 889,34 €	2 682,15 €		1 085,28 €	1 139,00 €	
7	AVANT SCENE	12 975,21 €	3 822,38 €	1 706,40 €			1 355,50 €	1 165,35 €
8	DIVERSITY	13 274,98 €	4 588,89 €	1 988,01 €		1 102,09 €		

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- Lot n°1 : l'offre de l'entreprise AVANT SCENE pour un montant de 12 975,21 € HT
- Lot n°2 : l'offre de l'entreprise DIVERSITY pour un montant de 4 588,89 € HT
- Lot n°3 : l'offre de l'entreprise AVANT SCENE pour un montant de 1 706,40 € HT
- Lot n°4 : l'offre de l'entreprise LES ATELIERS LUMIERE pour un montant de 3 716,00 € HT
- Lot n°5 : l'offre de l'entreprise CSI pour un montant de 862,81 € HT
- Lot n°6 : l'offre de l'entreprise ESL pour un montant de 600,00 € HT
- Lot n°7 : l'offre de l'entreprise AVANT SCENE pour un montant de 1 165,35 € HT



L'objectif de ce diagnostic est de mettre en avant les dysfonctionnements éventuels des systèmes existants et de proposer les travaux correspondants de mise aux normes et/ou d'amélioration.

La Commune de Cugnaux souhaite, à l'issue du présent diagnostic, avoir des solutions techniques et chiffrées afin de faire des économies d'eau d'arrosage et d'adapter le fonctionnement de ses systèmes d'arrosage automatique à la gestion différenciée des espaces verts.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Ville.

#### **Tableau des offres (en € HT):**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Offres</b>
1	SNERHA AQUATEC	5 495,00
2	GARCIA	4 305,00
<b>3</b>	<b>PAYSAGES ET ENVIRONNEMENTS</b>	<b>1 390,00</b>
4	ARROGEST	9 378,00

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- **L'offre de l'entreprise PAYSAGES ET ENVIRONNEMENTS pour un montant de 1 390,00 € HT**

Il est précisé que l'offre de l'entreprise PAYSAGES ET ENVIRONNEMENTS étant particulièrement basse par rapport à la concurrence, il a été demandé à cette dernière de vérifier ces prix. La société a confirmé par écrit son offre initiale.

:- :- :- :- :- :- :- :-

#### **IV– Marché relatif à l'acquisition de matériel de nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour l'acquisition de matériel de nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux.

Les fournitures sont les suivantes :

- mono-brosse à basse vitesse pour nettoyage des sols plastifiés et carrelés essentiellement
- aspirateur professionnel sur chariot
- aspirateur professionnel « eau et poussières »
- centrale de dilution mono-produit à fixation murale pour remplissage flacons, seaux de ménage
- poste de nettoyage et désinfection pour application solution (mono-produit) nettoyante à fixation murale

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Ville.

**Tableau des offres (en € HT):**

N° d'ordre	Entreprises	Offres
1	PRO HYGIENE SERVICE	1 689,37
2	NILFISK	1 775,43
3	SOCIETE PRODUITS ENTRETIEN	1 608,91
4	<b>SODISCOL</b>	<b>1 210,46</b>
5	PROCIM	2 097,78
6	PYRENET	1 356,84
7	CLEAN ASSISTANCE TECHNIQUE	1 523,00
8	ELIDIS	1 245,34

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- **l'offre de l'entreprise SODISCOL pour un montant de 1 210,46 € HT**

: - : - : - : - : - : - : - :

**V- Marché relatif à la sécurisation des entrées des bâtiments communaux**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour confier à un prestataire la sécurisation des entrées des bâtiments communaux.

Les bâtiments concernés sont :

- Gymnase Michel Jazy
- Maison de la Solidarité
- Salle Albert Camus

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Dépêche du Midi et sur le site internet de la Ville.

Aucune offre a été déposée : la consultation a donc été déclarée infructueuse et a fait l'objet d'une demande de devis par les services techniques.

**Tableau des offres (en € HT):**

N° d'ordre	Entreprises	Offres
1	ASO	10 881,56

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- **l'offre de l'entreprise ASO pour un montant de 10 881,56 € HT** (il est précisé que le budget pour cette opération est de 13 500,00 € TTC soit 11 287,63 € HT).

:- :- :- :- :- :- :- :

#### **VI- Marché relatif au drainage du Terrain d'Honneur du Stade Jean Dardé**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour confier à un prestataire le drainage du Terrain d'Honneur du Stade Jean Dardé.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Dépêche du Midi et sur le site internet de la Ville.

#### **Tableau des offres (en € HT):**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Offres</b>
1	ARNAUD SPORTS	43 304,00
2	JARDINS TOULOUSAINS	37 400,00
<b>3</b>	<b>CAUSSAT</b>	<b>31 940,00</b>
4	ISS ESPACES VERTS	53 468,00

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- **l'offre de l'entreprise CAUSSAT pour un montant de 31 940,00 € HT**

:- :- :- :- :- :- :- :

#### **VII- Marché relatif à la réalisation de circulations et aires de jeux**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour confier à un prestataire la réalisation de circulations et aires de jeux.

Le marché se décompose en 2 lots :

#### **Lot n°1 : Gymnase Michel Jazy et Stade Raymond Gasc :**

- Gymnase Michel Jazy : Minéralisation du bandeau situé entre le gymnase et la pelouse en BB 0/10 et entre le parking et la pelouse en béton balayé.
- Stade Raymond Gasc : minéralisation du bandeau situé entre la buvette et les tribunes

Le lot n°1 comporte une option :

Lors des opérations de terrassement, si le fond de forme sur les zones minéralisées projetées s'avère altéré ou insuffisant, l'entreprise devra prévoir un décapage du sol sur une épaisseur de 25 cm et mettre en œuvre une couche de base en grave concassé non lavé 0/20 sur une épaisseur de 20 cm, après validation du maître d'œuvre.

#### **Lot n°2 : Complexe sportif De Marchi :**

- Réalisation de bouledromes extérieurs Marseillaise et Lyonnaise



La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Dépêche du Midi et sur le site internet de la Ville.

**Tableau des offres (en € HT):**

N° d'ordre	Entreprises	Offres		
		Lot 1		Lot 2
		Offre de base	Option	
1	DUPUY	20 040,00	5 000,00	25 444,00

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- **Lot n°1 : l'offre de l'entreprise DUPUY pour un montant de 25 040,00 € HT**
- **Lot n°2 : déclaré sans suite car l'offre dépasse l'estimation des services techniques (12 540,00 € HT)**

: - : - : - : - : - : - :

**VIII- Renouvellement du bail commercial avec la Poste**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux doit renouveler le bail de location avec la Poste arrivé à échéance le 31 décembre 2009. Bien qu'expiré, ce contrat s'est prolongé tacitement depuis son terme.

Il apparaît nécessaire de procéder à son renouvellement selon les modalités suivantes :

- Bail commercial 3/6/9
- Montant du loyer : 13 956 € annuels hors taxes et hors charges (*Indexation du loyer selon l'Indice National du Coût de la Construction publié par l'INSEE du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011*)
- Date d'effet : 1er avril 2012

Les autres dispositions du contrat sont inchangées.

Le projet de bail est joint à la présente.

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN

**II – COOPERATION INTERCOMMUNALE**

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°150**

## **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Alain MESSAL donne procuration à Alain CHALEON**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**
- **Eduarda ANSART donne procuration à Marie Thérèse PETY**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Votants : 33**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 8**

**a) Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

**Service : Cohésion Sociale**

**Rapporteur : Hanane COULON**

Madame le Rapporteur expose à l'assemblée que l'article L2211-4 du code général des collectivités territoriales indique que les communes de plus de 10 000 habitants ou comportant une Zone Urbaine Sensible ( ZUS) doivent se doter du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Les CLSPD ont été créés par le décret n° 20026999 du 17 juillet 2002. Leur fondement juridique est actuellement fixé par décret n° 200761126 du 23/07/2007 relatif au Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au Plan de Prévention de la Délinquance dans le département .

Le CLSPD :

- est une instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité
- favorise l'échange d'informations concernant les attentes des populations
- dresse le constat des actions de prévention existantes et définit les actions et objectifs coordonnés dont il suit l'exécution

Il doit être :

- c) un lieu actif de partenariat
- d) un lieu d 'écoute et d'information réciproque
- e) un lieu de constat et de diagnostic
- f) un lieu de suivi et d 'évaluation

Le CLSPD est l'instance unique de concertation et de coopération dans le domaine de la prévention de la délinquance entre les services de l'État, les Collectivités Territoriales et les acteurs économiques et sociaux.

Le CLSPD au niveau communal est présidé par le Maire.

Les textes précisent la composition du CLSPD qui doit être fixée par arrêté du Maire.

Le Préfet, le Procureur de la République ou leurs représentants sont membres de droits du Conseil Local qui est composé par ailleurs de 3 collègues :

- **Le premier** : composé d'élus désignés par le Maire ;
- **Le deuxième** : composé de chefs de services de l'État ou leurs représentants et le cas échéants de personnalités qualifiées désignées par le Préfet, doivent être notamment représentés les services de la Gendarmerie, de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et Sports ;
- **Les membres du 3ème collègue** sont désignés par le Président du CLSPD , en l'occurrence du Maire, il s'agit de représentants d'associations, d'établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la Prévention, de la Sécurité, de l'Aide aux Victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le Président du CLSPD après accord des responsables des organismes dont ils relèvent .

Entendu l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la création d'un CLSPD

Le Maire informera le Conseil Municipal des désignations qu'il sera amené à faire pour sa constitution et mise en place.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Philippe GUERIN



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°151**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Alain MESSAL donne procuration à Alain CHALEON**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**
- **Eduarda ANSART donne procuration à Marie Thérèse PETY**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Votants : 33**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 8**

**b) Bourse permis de conduire**

**Service : Jeunesse**

**Rapporteur : Martine PREVOT**

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans, la commune de Cugnax a choisi de mettre en place une bourse « permis de Conduire » depuis septembre 2009.

Après deux ans d'expérimentation du dispositif (joint en annexe) quelques ajustements sont nécessaires afin de répondre au mieux à la demande du jeune et d'optimiser son suivi.

On peut dégager les modifications suivantes apportées au dispositif :

- Etre âgé(e) de **17 ans à 25 ans** pour anticiper l'obtention du code et l'investissent des parents en tant que responsable légal et signataire de la convention
- Prise en compte des **gardes alternées** avec résidence depuis plus d'un an sur la commune
- Procédure de suivi renforcé avec **3 types d'avertissement et les conséquences financières** qui en découlent pour absence à des formations obligatoires ( PSC1) cf convention jointe
- outre la contre-partie, une **participation** et un soutien aux **actions propres au service jeunesse ( ateliers, boums, soirées...)** **peuvent être demandés en complément afin d'atteindre les 60h**
- Prise en charge du financement de **30 à 90%** pour favoriser la citoyenneté, l'investissement et l'autonomie des jeunes et rendre le dispositif ouvert à tous les jeunes cugnaxais

Tous ces points sont développées dans la convention tripartite jointe .

**Cette bourse sera attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes :**

#### **OBLIGATIONS du CANDIDAT :**

- Etre âgé de 17 à 25 ans et cugnaxais depuis au moins un an
- S'inscrire dans une auto-école cugnaxaise partenaire du dispositif
- Réaliser un projet à caractère social, humanitaire, culturel ou autre en direction de ses pairs ou au sein du service jeunesse
- S'impliquer dans une action en faveur de la prévention routière ou prévention Jeunes avec les autres candidats retenus et participer aux réunions d'information pour la mise en place de ces actions collectives
- Suivre une formation d'initiation aux premiers secours sous peine de réfraction financière
- Participer à des rencontres régulières avec le service Jeunesse
- Prendre en charge financièrement le reliquat des frais relatifs à l'inscription, déduction faite de la participation de la commune, avec une participation minimale de 100 €
- Signer la charte relative à la mise en place de ce dispositif

#### **ENGAGEMENT de la COMMUNE :**

- g) Prendre en charge à hauteur de 30 à 90 % le montant de l'inscription à l'auto-école. Cette quotité est établie en fonction de critères portant sur la situation personnelle, familiale, professionnelle et financière du candidat, sur le projet socio-professionnel et les motivations présentées et sur la contre-partie proposée
- h) Accompagner et assurer le suivi du jeune sur toutes les étapes du projet
- i) Proposer des auto-écoles cugnaises partenaires du dispositif proposant des prestations d'un montant plafonné à 1 000 €

Ce dispositif a fait l'objet d'une présentation et de débats lors de la réunion « Enfance, Jeunesse Éducation » du 9 novembre 2011.

Entendu l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

### **Article 1er**

APPROUVE les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à/aux auto-école(s) de la Ville de Cugnaux dispensatrice(s) de la formation suivant la convention jointe en annexe

### **Article 2**

FIXE le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation (plafonné à 1 000 €) dispensée par l'auto-école et incluant les prestations suivantes : frais de dossier, frais d'inscription, préparation et passage du code, 20h de conduite et présentation au permis

### **Article 3**

APPROUVE la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse

### **Article 4**

APPROUVE la charte engageant la commune et le jeune bénéficiaire de la Bourse

### **Article 5**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites convention et charte et autres actes se rapportant à ce dispositif

### **Article 6**

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice 2012, à hauteur de 5000 euros sur le service jeunesse

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN



### III – FINANCES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°152

#### COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Étaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN
- José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN
- Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD
- Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES
- Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT
- Alain MESSAL donne procuration à Alain CHALEON
- Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT
- Eduarda ANSART donne procuration à Marie Thérèse PETY

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Votants : 33**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Procuration de vote : 8**

**a) DM4/2011 – BUDGET PRINCIPAL – Régularisation d'écritures comptables à la demande du Trésorier**

**Service : Finances**

**Rapporteur : Pierre GUERIN**

Monsieur le Rapporteur informe l'assemblée que le Trésorier demande à la commune de procéder à des modifications du bilan, par opérations d'ordre budgétaires.

**Ces opérations comptables portent sur :**

1°) La clôture des travaux de voiries réalisés par le SIVOM Banlieue Ouest

2°) La régularisation des écritures passées dans le cadre des conventions financières dénommées « convention de dette récupérable dans le cadre de la procédure des charges transférées » avec la CAGT.

**Les écritures comptables à passer sont les suivantes :**

1°) *Constatation de l'interruption des remboursements d'emprunts* : depuis 2008, la ville ne rembourse plus d'annuités au Sivom, la dette ayant été transférée à la CUGT.

Débit 168751 – Crédit 276351 pour 823 384,42 €

Intégration des travaux des années 1999/2000

Débit 2151 pour 1 117 265,66 € Crédit 1021 pour 862 336,74 € et 1323 pour 254 928,92 €

*Apurement du compte 276351* : Monsieur Le trésorier nous informe que ce compte présente un solde anormalement créditeur de 52 058,34 € et propose de le solder par l'opération suivante :

Débit : 276351 Crédit 1021 pour 52 058,34 €

2°) La participation versée par la CAGT avait pour objet de compenser la partie de l'annuité de la ville correspondant aux compétences transférées. Elle est donc assimilable à une subvention en annuité et il n'y a pas lieu de constater une créance dans le bilan de la ville. Pour régulariser les opérations passées de 2001 à 2011, il convient de procéder aux opérations suivantes :

Débit : 2423 Crédit : 276351 pour 1 349 218,98 €

Débit : 276351 Crédit : 1385 pour 1 707 305,06 €

Les crédits nécessaires sont ouverts par la DM présentée ce jour.

<b>INVESTISSEMENT DM 4 / 2011</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses Propositions Maire</b>	<b>Recettes Propositions Maire</b>
<b>Chapitre 041 : ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>		<b>5 049 232,46 €</b>	<b>5 049 232,46 €</b>
2423	Immo. Mises à disposition suite transfert compétence	1 349 218,98 €	
276351	Créances groupement de collectivités		1 349 218,98 €
276351	Créances groupement de collectivités	1 707 305,06 €	
1385	Subvention groupement de collectivités		1 707 305,06 €
168751	Dettes groupement de collectivités	823 384,42 €	
276351	Créances groupement de collectivités		823 384,42 €
2151	Installations, mat et outillage réseaux de voirie	1 117 265,66 €	
1021	Dotations		862 336,74 €
1323	Subvention Département non transférable		254 928,92 €
276351	Créances groupement de collectivités	52 058,34 €	
1021	Dotations		52 058,34 €
		<b>5 049 232,46 €</b>	<b>5 049 232,46 €</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ces régularisations d'écritures comptables visant à modifier le bilan.

Pour copie conforme

Le Maire

Philippe GUERIN



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°153**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Alain MESSAL donne procuration à Alain CHALEON**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**
- **Eduarda ANSART donne procuration à Marie Thérèse PETY**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Votants : 33**

**POUR : 24**

**CONTRE : 9 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL pp, ROURE pp, ANSART pp, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA)**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 8**

**b) Décision Modificative n°3b/2011**

**Service : Finances**

**Rapporteur : Pierre GUERIN**

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les propositions ci-dessous

<b>DM 3b / BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>Conseil Municipal du 15/12/2011</b>			
<b>INVESTISSEMENT DM 3b / 2011</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses Propositions Maire</b>	<b>Recettes Propositions Maire</b>
<b>Chapitre 040 : MOUVEMENT ORDRE ENTRE SECTIONS</b>		<b>0,00 €</b>	<b>14 472,00 €</b>
28182	Matériel de transports		14 472,00 €
<b>Chapitre 10 : DOTATIONS</b>		<b>0,00 €</b>	<b>-6 062,00 €</b>
10222	FCTVA		-6 062,00 €
<b>Chapitre 13 : SUBVENTIONS</b>		<b>0,00 €</b>	<b>12 590,00 €</b>
1313	Subvention Départementale		12 590,00 €
<b>Chapitre 16 : EMPRUNTS</b>		<b>21 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
1641	Emprunts	21 000,00 €	
		<b>21 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT DM 3b / 2011</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses Propositions Maire</b>	<b>Recettes Propositions Maire</b>
<b>Chapitre 012 : CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>42 435,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
64111	Rémunération du personnel	36 000,00 €	
64111	Encartage élections	6 435,00 €	
<b>Chapitre 042 : MOUVEMENT ORDRE ENTRE SECTIONS</b>		<b>14 472,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
6811	Dotation aux amortissements	14 472,00 €	
<b>Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>-36 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
657362	Subvention CCAS	-36 000,00 €	
<b>Chapitre 73 : IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>14 472,00 €</b>
7381	Droits de mutations		14 472,00 €
<b>Chapitre 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>0,00 €</b>	<b>6 435,00 €</b>
7788	Produits exceptionnels divers		6 435,00 €
		<b>20 907,00 €</b>	<b>20 907,00 €</b>

Pour copie conforme  
Le Maire

Philippe GUERIN



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°154**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Alain MESSAL donne procuration à Alain CHALEON**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**
- **Eduarda ANSART donne procuration à Marie Thérèse PETY**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Votants : 33**

**POUR : 27**

**CONTRE : 6 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL pp, ROURE pp, ANSART pp)**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 8**

**c) Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement et certaines subventions avant l'adoption du budget primitif 2012**

**Service : Finances**

**Rapporteur : Pierre GUERIN**

➤ **Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,**

Le conseil municipal doit autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement y compris les opérations, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2011 avant le vote du budget primitif 2012, soit :

- **INVESTISSEMENT**

BUDGET PRINCIPAL – BP Investissement 2011 : 6 300 035 € SOIT 25 % : 1 575 008 €

- **FONCTIONNEMENT**

En ce qui concerne les subventions de **fonctionnement**, elles sont limitées aux organismes suivants pour les montants indiqués ci-après :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante – Avances sur subventions :

. Article 6574 :	Omnisports	50 000 €
. Article 657362	Subvention CCAS	50 000 €

Ainsi, les propositions du Rapporteur se déclinent comme suit :

**Pour le budget principal**

j) **Section « Fonctionnement » : 100 000 €**

k) **Section « Investissement » : 1 575 008 €**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur, le Conseil Municipal :**

- VU l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Après en avoir délibéré :**

- APPROUVE la présente délibération ainsi présentée en «fonctionnement » et « investissement » pour le Budget Principal
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses de « fonctionnement » et « d'investissement » sus énoncées avant l'adoption des budgets primitifs 2012

Pour copie conforme

Le Maire

Philippe GUERIN



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°155**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Alain MESSAL donne procuration à Alain CHALEON**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**
- **Eduarda ANSART donne procuration à Marie Thérèse PETY**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Votants : 33**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 8**

**d) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour des travaux de sécurisation des entrées des bâtiments communaux**

**Service : Marchés Publics**

**Rapporteur : Jean Luc HARDY**

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il est prévu la réalisation de travaux de sécurisation des entrées dans les bâtiments communaux suivants : Gymnase Michel Jazy, Maison de la Solidarité et Salle Albert Camus.

Le montant total des travaux s'élève à 10 881,56 € HT soit 13 014,35 € TTC.

La collectivité départementale peut apporter une aide financière pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 50% maximum.

Monsieur le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de cet organisme d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES	13 014,35 € TTC
RECETTES	5 440,78 € de subvention du Conseil Général estimée à 50% du montant HT - Taux maximum en vigueur
	7 573,57 € TTC de fonds propres de la Commune
Autres subventions	NEANT

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le plan de financement exposé par Monsieur le Rapporteur
- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible du Conseil Général sur la base du plan de financement ci-avant
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire
- DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2011

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°156**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 27**

**Votants : 33**

**POUR : 27**

**CONTRE : 6 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ROURE pp, ANSART)**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 6**

**e) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de circulations**

**Service : Marchés Publics**

**Rapporteur : Pierre GIL**

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il est prévu la réalisation de travaux pour la réalisation de circulations au gymnase Michel Jazy et au stade Raymond Gasc.

Le montant total des travaux s'élève à 25 040,00 € HT soit 29 947,84 € TTC.

La collectivité départementale peut apporter une aide financière pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 50% maximum.

Monsieur le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de cet organisme d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES	29 947,84 € TTC
RECETTES	12 520,00 € de subvention du Conseil Général estimée à 50% du montant HT - Taux maximum en vigueur
	17 427,84 € TTC de fonds propres de la Commune
Autres subventions	NEANT

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le plan de financement exposé par Monsieur le Rapporteur
- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible du Conseil Général sur la base du plan de financement ci-avant
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire
- DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2011

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°157**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 27**

**Votants : 33**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 6**

**f) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de drainage du Terrain d'Honneur du Stade Jean Dardé**

**Service : Marchés Publics**

**Rapporteur : Pierre GIL**

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il est prévu la réalisation de travaux de drainage du Terrain d'Honneur du Stade Jean Dardé.

Le montant total des travaux s'élève à 31 940,00 € HT soit 38 200,24 € TTC.

La collectivité départementale peut apporter une aide financière pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 50% maximum.

Monsieur le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de cet organisme d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES	38 200,24 € TTC
RECETTES	15 970,00 € de subvention du Conseil Général estimée à 50% du montant HT - Taux maximum en vigueur
	22 230,24 € TTC de fonds propres de la Commune
Autres subventions	NEANT

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le plan de financement exposé par Monsieur le Rapporteur
- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible du Conseil Général sur la base du plan de financement ci-avant
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire
- DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2011

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN



## IV – PERSONNEL

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°158

#### COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN
- José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN
- Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD
- Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES
- Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT
- Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 27**

**Votants : 33**

**POUR : 24**

**CONTRE : 9 (MM AUJOULAT, CHALEON, MESSAL, ROURE pp, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA)**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 6**

**a) Recrutement d'un chef de projet arts visuels / arts plastiques aux affaires culturelles**

**Service : Ressources Humaines**

## Rapporteur : Lise MASSON

Madame le Rapporteur propose à l'assemblée de recruter un chef de projet arts visuels / arts plastiques aux affaires culturelles au grade d'attaché territorial. *(Il s'agit d'un renouvellement de contrat de la chef de projet arts visuels/arts plastiques qui arrive à échéance au 31 janvier 2012)*

Il s'avère que eu égard aux spécificités du poste et à la nature des fonctions, ce poste sera pourvu par un candidat non titulaire, à ce jour.

Les compétences particulières requises pour ce poste justifient l'ouverture d'un emploi de catégorie A. Le candidat recruté doit être en mesure d'effectuer des missions de :

- Remplacement de la directrice du pôle culturel en cas d'absence
- Conception, pilotage et d'évaluation de la programmation (expositions temporaires et festival)
- Réflexion sur la politique cinéma en lien avec les arts plastiques
- Suivi de l'école d'arts plastiques
- Mise en oeuvre des projets de médiation et d'éducation artistique toutes disciplines confondues en partenariat avec l'Education nationale, les services dans le cadre de dispositifs institutionnels (classes à PAC, dispositifs Inspection académique...)
- Suivi de la communication générale du service en lien avec le service communication et de créer des relations transversales avec divers partenaires : Artistes, galeries,
- FOL 31 et organismes institutionnels,
- Relations transfrontalières (Espagne) pour le secteur concerné
- Services communaux (technique, restauration, enfance/jeunesse, communication),
- Etablissements scolaires et Inspection académique

Le candidat a également été retenu pour son expérience dans les disciplines dédiées à l'art contemporain, l'histoire de l'art et un niveau d'études supérieures en art contemporain ; à cela s'ajoute sa parfaite connaissance de langue espagnole et des civilisations ibero-américaines.

Ce poste sera donc pourvu dans le cadre d'un emploi contractuel en application de l'article 3, alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2012.

Le projet de contrat d'engagement est joint à la présente délibération.

Entendu l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE cette proposition
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat.

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°159

### COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN
- José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN
- Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD
- Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES
- Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT
- Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 27**

**Votants : 33**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 6**

**a) Avenant n°2 au lot n°1 «Téléphonie filaire-Accès PABX principal, abonnement et acheminement de tous trafics-Acheminement trafic sortant accès isolés» du marché de services de télécommunications**

**Service : Marchés Publics**

## **Rapporteur : Jean Pierre COURONNAUD**

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Cugnaux a signé, le 28 juillet 2008, le lot n°1 « Téléphonie filaire-Accès PABX principal, abonnement et acheminement de tous trafics-Acheminement trafic sortant accès isolés » du marché de fournitures et de services de télécommunications avec SFR qui arrivé à échéance le 31 décembre 2011.

Par délibération du 20 octobre 2011, l'Assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché avec la société COMPLETEL.

Compte-tenu des contraintes techniques liées à ce marché (notamment au niveau du paramétrage du PABX à effectuer en lien avec la société de maintenance NEXTIRAONE), le nouveau prestataire COMPLETEL a fait savoir à la Commune que l'installation sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> février 2012.

Bien qu'une anticipation ait été prévue par la Commune en terme d'études et d'appel d'offres, le terme du contrat avec l'actuel fournisseur SFR ne peut être respecté.

La collectivité est donc dans l'obligation de conclure exceptionnellement un avenant permettant de prolonger le contrat d'un mois avec SFR soit jusqu'au 31 janvier 2012 dans les conditions de sécurité juridique prévues par le Code des marchés publics.

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 1 avec SFR aux conditions exposées ci-dessus et toute pièce s'y rattachant.

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°160**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 27**

**Votants : 33**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 6**

**b) Avenant n°1 au lot n°4 «Accès Internet et interconnexion VPN » du marché de services de télécommunications**

**Service : Marchés Publics**

## **Rapporteur : Jean Pierre COURONNAUD**

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Cugnaux a signé, le 28 juillet 2008, le lot n°4 « Accès Internet et interconnexion VPN » du marché de fournitures et de services de télécommunications avec ALPHALINK qui arrivé à échéance le 31 décembre 2011.

Par délibération du 20 octobre 2011, l'Assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché avec la société COMPLETEL.

Compte-tenu des contraintes techniques liées à ce marché (nécessité de construire de nouvelles lignes sur l'ensemble des sites), le nouveau prestataire COMPLETEL a fait savoir à la Commune que l'installation sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> février 2012.

Bien qu'une anticipation ait été prévue par la Commune en terme d'études et d'appel d'offres, le terme du contrat avec l'actuel fournisseur ALPHALINK ne peut être respecté.

La collectivité est donc dans l'obligation de conclure exceptionnellement un avenant permettant de prolonger le contrat d'un mois avec ALPHALINK soit jusqu'au 31 janvier 2012 dans les conditions de sécurité juridique prévues par le Code des marchés publics.

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 4 avec ALPHALINK aux conditions exposées ci-dessus et toute pièce s'y rattachant.

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°161**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Votants : 33**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 8**

**Objet : Avenant n°6 au Lot 1 «Exploitation et maintenance des chaufferies et des installations de production d'eau chaude sanitaire » du marché relatif à l'exploitation des chaufferies, Eau Chaude Sanitaire (ECS), Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) et climatisation**

**Service : Marchés Publics**

**Rapporteur : Serge VRECORD MITEL**

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Cugnaux a signé, le 16 décembre 2008, un marché relatif à l'exploitation et la maintenance des chaufferies et des installations de production d'eau chaude sanitaire ( lot 1) avec la société G.TEC.

L'avenant n°6 a pour objet la réalisation de travaux permettant des économies d'énergie pouvant atteindre 20% sur les consommations de chauffage.

Il s'agit de remplacer l'installation de chauffage de l'atelier mécanique du centre technique municipal.

Il est précisé que cet avenant prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La liste du matériel est annexée à l'avenant.

Conséquences financières :

Le montant des travaux s'élève à :

Site	Montant en € HT
Garage CTM	7 473,69

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 au lot 1 avec la société G.TEC aux conditions exposées ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°162**

### **COMMUNE DE CUGNAUX**

**Département de la Haute-Garonne**

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- **Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN**
- **José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN**
- **Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD**
- **Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES**
- **Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 27**

**Votants : 33**

**POUR : 27**

**CONTRE : 6 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ROURE pp, ANSART)**

**ABSTENTION : 0**

**Procurations de vote : 6**

**Objet : Choix des entreprises pour le marché relatif à la conception et réalisation des supports de communication**

**Service : Marchés Publics**

**Rapporteur : Guy THIBAUT**

Monsieur le Rapporteur informe l'Assemblée qu'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne a été lancée en vue de confier à des entreprises la conception et la réalisation des supports de communication de la Ville de Cugnaux.

Le marché commence à la date de notification du marché pour une durée de 12 mois.  
Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois.  
La durée totale du marché est fixée à 36 mois.

Monsieur le Rapporteur précise qu'il s'agit d'un marché à bons de commande, avec minimum et maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché se décompose en 6 lots répartis comme suit :

Lot n° 1 : Conception, maquettage et réalisation du Journal Municipal et du bilan annuel  
Lot n° 2 : Impression du journal municipal, du bilan annuel, des plaquettes des services et de présentation d'événementiels  
Lot n° 3 : Impression des affiches sucettes  
Lot n° 4 : Reprographie  
Lot n° 5 : Régie publicitaire pour le journal municipal  
Lot n° 6 : Distribution en boîtes aux lettres

**TOTAL minimum annuel pour l'ensemble des lots : 83 000 euros HT**  
**TOTAL maximum annuel pour l'ensemble des lots : 249 000 euros HT**

L'ouverture des 1ères enveloppes a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2011 à 15heures 30.  
29 plis sous format papier ont été enregistrés : 28 dans les délais, 1 hors délai.  
Il est précisé qu'aucune offre électronique n'a été déposée sur la plate-forme de dématérialisation Achat public.com.

Les 28 plis ont été confiés au Service Communication, qui, après un premier contrôle, a enregistré les offres.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 8 décembre 2011, a pris les décisions suivantes :

Les plis n°23 et n°25 ont été écartés :

- Pli n°23 (COM'GARONNE): absence de mémoire technique et d'exemples de réalisation de supports équivalents
- Pli n°25 (MIDI-PYRENEES IMPRESSION) : bordereau de prix incomplet

Puis, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés comme suit :

- **Lot n°1 : GRAPHIC PYRENEES selon les montants indiqués dans le bordereau des prix**
- **Lot n°2 : MESSAGES IMPRIMERIE selon les montants indiqués dans le bordereau des prix**
- **Lot n°3 : REPROCOLOR selon les montants indiqués dans le bordereau des prix**
- **Lot n°4 : MESSAGES IMPRIMERIE selon les montants indiqués dans le bordereau des prix**
- **Lot n°5 : AMC pour un pourcentage de rémunération de 45% et selon les montants indiqués dans le bordereau des prix**
- **Lot n°6 : SAUDRUNE DIFFUSION selon les montants indiqués dans le bordereau des prix**

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises dénommées ci-dessus et aux conditions exposées ci-avant ainsi que tous documents s'y rapportant
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2012 de la commune afin d'honorer les engagements contractuels des marchés

Pour copie conforme,

Le Maire

Philippe GUERIN



## VI - TRAVAUX

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°163

#### COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille onze et le quinze décembre le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, ROLLAND, THIBAUT, GIL, BLANC, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, COULON, COURONNAUD, IDRICI, AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA.**

**Absents ayant donné procuration :**

- Valérie GAZAGNE ABOUZEIR donne procuration à Jean Louis DUPIN
- José PHILEMONT MONTOUT donne procuration à François TOLSAN
- Nadine HANDSCHUTTER donne procuration à Jean Pierre COURONNAUD
- Elisabeth GALIBERT donne procuration à Régine SAINT LEBES
- Fabien BENCHIK donne procuration à Guy THIBAUT
- Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT

**Absent : Aucun**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation : 9 décembre 2011**

**Date d'affichage : 9 décembre 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Votants : 33**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION :**

**Procurations de vote : 0**

**a) S.D.E.H.G. – Travaux de prolongation de l'éclairage – Chemin de la Cressonnière**

**Service : Direction Générale des Services**

**Rapporteur : Serge VRECORD MITEL**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 14 octobre 2011 concernant les travaux de prolongation de l'éclairage public Chemin de la Cressonnière, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Création d'une extension souterraine du réseau d'éclairage public d'environ 300 mètres de long, en conducteur U1000RO2V, avec fourniture et pose de 9 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât de 7 mètres de haut et d'une lanterne en aluminium à optique routière.

Le modèle et la couleur de l'ensemble sera défini ultérieurement par la commune.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA éligible au FCTVA (récupérée par le S.D.E.H.G)	10 184 €
• Part gérée par le Syndicat	32 725 €
• <b>Part restant à la charge de la commune (Estimation)</b>	<b><u>25 621 €</u></b>
TOTAL	68 530 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le S.D.E.H.G. demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVE le projet
- DECIDE de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du S.D.E.H.G.
- DEMANDE la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental après inscription et réalisation des travaux
- DECIDE de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à **25 621 €**

Pour copie conforme,  
Le Maire

Philippe GUERIN